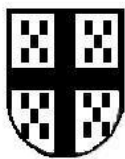


COMMUNE

DE



GRANDFONTAINE

(Jura)

**Assemblée communale**  
**Mercredi 16 décembre 2015 à 20.15 heures**  
**bâtiment scolaire**

Ordre du jour

1. Nomination de deux scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 mai 2015
3. Budget 2016
  - Prendre connaissance et accepter le budget de fonctionnement 2016 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur l'agence communale AVS
5. Divers

Le règlement mentionné sous chiffre 4 est déposé publiquement au Secrétariat communal durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site Internet communal [www.grandfontaine.ch](http://www.grandfontaine.ch). Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Grandfontaine, le 23 novembre 2015

Au nom du Conseil communal